

FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

BILAN PEDAGOGIQUE 2019



L'équipe - 2 femmes, 1 homme

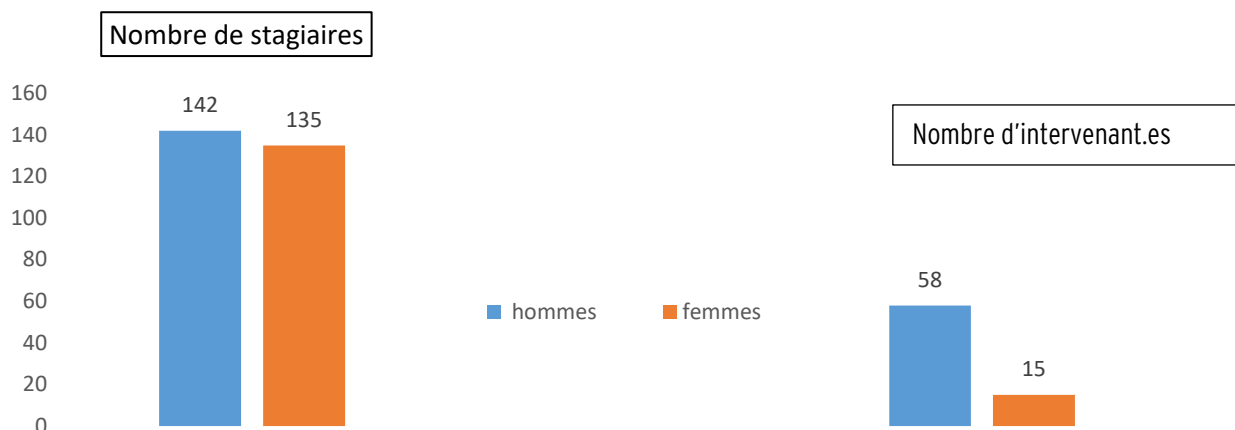
Barbara Appert-Raulin Responsable du service (1 ETP)
Mikaël Millero Assistant administratif - VAE (1 ETP)
Nathalie Moureaux Assistante administrative - VAE (0,86 ETP)

1. L'offre de formations professionnelles sur 2019

Généralités

En 2019, sur 24 formations proposées au CNAC :

- 21 ont été réalisées (soit 88 %) et 3 ont été annulées
- 277 stagiaires ont été formés (142 hommes et 135 femmes) dont 32 stagiaires accompagnés en VAE (24 hommes et 8 femmes)
- 12 302 heures-stagiaires de formation données
- 73 intervenant.es recruté.es (58 hommes et 15 femmes) dont 2 accompagnateurs.trices VAE
- 4 formations se sont déroulées en dehors du CNAC, en France (Auch, Marseille, Mancieulles, Husseren-Wesserling) et à l'étranger (Taiwan)



Informations concernant les formations annulées (3/24)

Intitulé de la formation	Dates de la formation	Durée de la formation (en heure)	Nombre de candidature reçu	Effectif minimum	Cause de l'annulation de la formation
Masterclass trapèze volant	18/02/19 au 22/02/19	30	0	5	Faute de candidature suffisante
Masterclass jonglage	01/04/19 au 05/04/19	30	3	6	Faute de candidature suffisante
Conception et organisation d'un projet en médiation cirque	03/06/19 au 07/06/19	30	3	6	Faute de candidature suffisante

Informations concernant les formations réalisées

Intitulé de la formation		Durée de formation (en heure)	Heures-stagiaires de formation	Nombre de candidature reçu	Nombre de stagiaires			Abandon (stagiaire)	Nombre Intervenants		
					H	F	Total		H	F	Total
Formations techniques	Initiation aux techniques d'accroches de cirque (1)	35	210	8	2	4	6	2	1	1	2
	Initiation aux techniques d'accroches de cirque (2)	35	175	5	0	5	5	0	1	1	2
	Technicien de cirque —— Chapiteau et son aménagement	300	2176,5	8	8	0	8	0	9	2	11
		70	210	3	2	1	3	0			
	Installation des régies son et lumière Agrès et accroches	70	84	2	1	1	2	0			
112		179,5	2	2	0	2	0				
Master class	Masterclass acro-danse	24	216	10	3	6	9	1	1	1	2
Formations artistiques	Ecrire le mouvement pour le cirque (Benesh)	30	60	3	0	2	2	1	0	1	1
	Clown à l'épreuve de la piste	147	1759	28	5	7	12	0	2	2	4
	Certificat dramaturgie circassienne (sessions 3, 4)	56	665	12	5	7	12	0	4	2	6
	Certificat dramaturgie circassienne (sessions 1, 2)	105	658	16	5	6	11	5	4	2	6
	Ecriture magique	124	1960	41	9	12	21	0	6	1	7
	Création magique	93	1656	22	11	10	21	1	8	1	9
	Voltige équestre (perfectionnement)	96	480	6	3	3	6	0	1	0	1
	La ville en 3 dimensions : danse verticale	35	385	11	1	10	11	0	2	0	2

Intitulé de la formation		Durée de formation (en heure)	Heures-stagiaires de formation	Nombre de candidature reçu	Nombre de stagiaires			Abandon (stagiaire)	Nombre Intervenant		
					H	F	Total		H	F	Total
Formation formateurs	Formation de formateurs : les portés acrobatiques	16	204	14	8	5	13	1	1	0	1
Formation sur éducation artistique et culturelle	Sensibilisation aux arts du cirque (PAF)	18	216	14	10	4	14	0	3	1	4
	La sécurité de l'élève dans les activités de cirque(1)	6	153	26	5	21	26	0	3	0	3
	La sécurité de l'élève dans les activités de cirque(2)	6	216	42	20	16	36	0	3	0	3
Formation sur-*	Acro-danse	24	384	16	8	8	16	0	2	0	2
	Perfectionnement jeu clownesque	12	108	9	9	0	9	0	1	0	1
Total	21 formations		12 157	298	118	127	245		58	15	73

■ Formations sur mesure

Le Cnac continue à répondre et accompagner les demandes spécifiques en formation de structures nationales et internationales.

En 2019, le CNAC a organisé :

-une formation en master class acro-danse durant une semaine pour les étudiants de l'université de Taïpei (National Taiwan College of Performing Arts-Department of Acrobatics) à Taiwan.

- Une formation en perfectionnement du jeu clownesque de 2 jours pour les comédiens intervenant chez Mac Donald's de TBWA groupe (Boulogne Billancourt)

Informations concernant l'accompagnement à la Validation des acquis de l'expériences (VAE) au CNAC

Diplôme préparé A la VAE	Total Heures d'accompagnement	Stagiaire accompagné			Accompagnateur.trice CNAC		
		H	F	Total	H	F	Total
D.E Professeur de cirque	123,5	22	7	29	1	1	2
D.N.S.P artiste de cirque	21,5	2	1	3			
TOTAL	145	24	8	32	1	1	2

Bilan/résultat des formations réalisées

Intitulé des Formations	questionnaire de satisfaction			Taux de satisfaction à la formation	
	Questionnaire envoyé	Réponses reçus Au questionnaire	%	Globalement très satisfait ou satisfait	En %
Clown	12	7	58%	7	100%
Ecriture magique	18	6	33%	6	100 %
Initiation aux techniques d'accroche (1)	6	6	100%	6	100 %
Masterclass Acro-danse	9	5	56%	5	100 %
Technicien de cirque	8	3	38%	3	100 %
Danse Verticale	11	2	18%	2	100 %
Dramaturgie circassienne	11	4	36%	4	100 %
Création Magique	20	8	40%	8	100%
Formation Formateurs portées acrobatiques	13	7	54%	7	100%
Perfectionnement Clownesque	9	5	56%	5	100%
Installation Régies Son et lumière	2	1	50%	1	100%
Les agrès de cirque	2	0	0%		
Chapiteau et son aménagement	3	1	33%	1	100%
Initiation aux techniques d'accroche (2)	5	2	40%	2	100 %
Sécurité des élèves (oct)	36	17	47%	11	65 %
Voltige équestre	6	3	50%	3	100%
Accompagnement à la VAE DE	21	13	62%	11	85 %
Total	192	90	47%	82	91%

Informations concernant le diplôme d'Etat de professeur de cirque

Pour la 4^e année consécutive, le CNAC en partenariat avec l'Académie Fratellini et l'Ecole Nationale de Cirque de Rosny-sous-Bois a mis en œuvre les examens sur épreuves et la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Professeur de cirque.

Résultats au Diplôme d'Etat de professeur de cirque en 2019

DE professeur de cirque	INSCRITS				ABANDON				DIPLÔMÉS				NON DIPLÔMÉS			
	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %
	34	33	67	100%	7	7	14	21%	17	18	35	52,0%	11	7	18	27,0%

Résultats au Diplôme d'Etat par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2019

DE professeur de cirque Par VAE	INSCRITS				ABANDON				DIPLÔMÉS (validation totale)				NON DIPLÔMÉS (refus de validation)			
	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %
	15	19	34	100%	7	6	13	38 %	5	10	15	44 %	3	3	6	21 %

Résultats au Diplôme d'Etat par la voie des examens en 2019

DE professeur de cirque Par examens	INSCRITS				ABANDON				DIPLÔMÉS				NON DIPLÔMÉS			
	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %	F	H	Total	en %
	34	33	33	100%	7	7	14	21%	17	18	35	52,0%	11	7	18	27,0%

L'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience au CNAC

En 2019, 2 salariés du service FTLV du CNAC ont accompagné 17 candidats à la VAE du Diplôme d'Etat de professeur de cirque, et pour la première fois, 3 candidats au diplôme DNSP artistes de cirque. Ces derniers passeront leur entretien oral devant le jury en mars 2020.

2. Mise en œuvre du Certificat Qualification Professionnelle Accrocheur-Rigger (CQP)

L'Accrocheur (ou "Rigger" selon l'appellation anglophone) est un technicien du spectacle vivant chargé d'accrocher/décrocher des matériels (moteurs, structures, élingues, etc.) permettant par la suite l'installation d'équipements son, lumière, vidéo, agrès, décors...

Après avoir réalisé un dossier de candidature, le CNAC a été habilité en juillet 2019 par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle vivant (CPNEF-SV) à mettre en œuvre le Certificat de Qualification Professionnelle d'accrocheur-rigger par la voie de la formation professionnelle et par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience). Le CNAC est le 4e organisme de formation habilité sur tout le territoire français.

Une convention d'agrément a été signée entre le CNAC et la CPNEF-SV le 4 juillet 2019 pour une durée de 4 ans.

Lors du second semestre 2019, le service FTLV du CNAC a :

- élaboré un parcours pédagogique cohérent avec le référentiel d'activités et de compétences, et avec le référentiel de certification du CQP ;
- orienté et conseillé toute personne intéressée par cette formation avant son inscription ;
- organisé et planifié son offre de formation professionnelle 2020 en précisant le contenu, la durée, le coût et l'organisation du jury de ce CQP accrocheur-rigger.

3. Deux certifications d'artiste équestre

Le CNAC, suite à la demande du syndicat des cirques de création (SCC), a déposé en octobre 2019, deux certificats aux arts équestres au répertoire spécifique de France compétences, dans le but de :

- pallier les carences de la formation initiale et continue ;
- sauvegarder un savoir-faire patrimonial, accompagner l'innovation et les mutations artistiques et créatives de l'art équestre ;
- structurer la filière de professionnalisation de cette branche artistique, avec l'appui d'un réseau d'organismes en capacité de former les nouveaux artistes ;
- faciliter l'accès aux nouveaux financements de la formation professionnelle continue (Professionnalisation, CPF...) et ainsi répondre aux critères de financement des OPCO, Pôle-Emploi, des Régions et aux besoins des compagnies et des artistes ;
- répondre aux besoins de formation et de spécialisation de haut niveau des compagnies et des artistes ;

Enregistrement au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles)

La commission des certifications professionnelles de France compétences a validé ces deux certifications qui sont enregistrées au RNCP depuis décembre 2019 pour une période de trois ans, sous les intitulés suivants :

- RS5049 - Techniques et interprétation des arts équestres
- RS5050 - Création de spectacles équestres

5 organismes de formation habilités pour la mise en œuvre des certificats

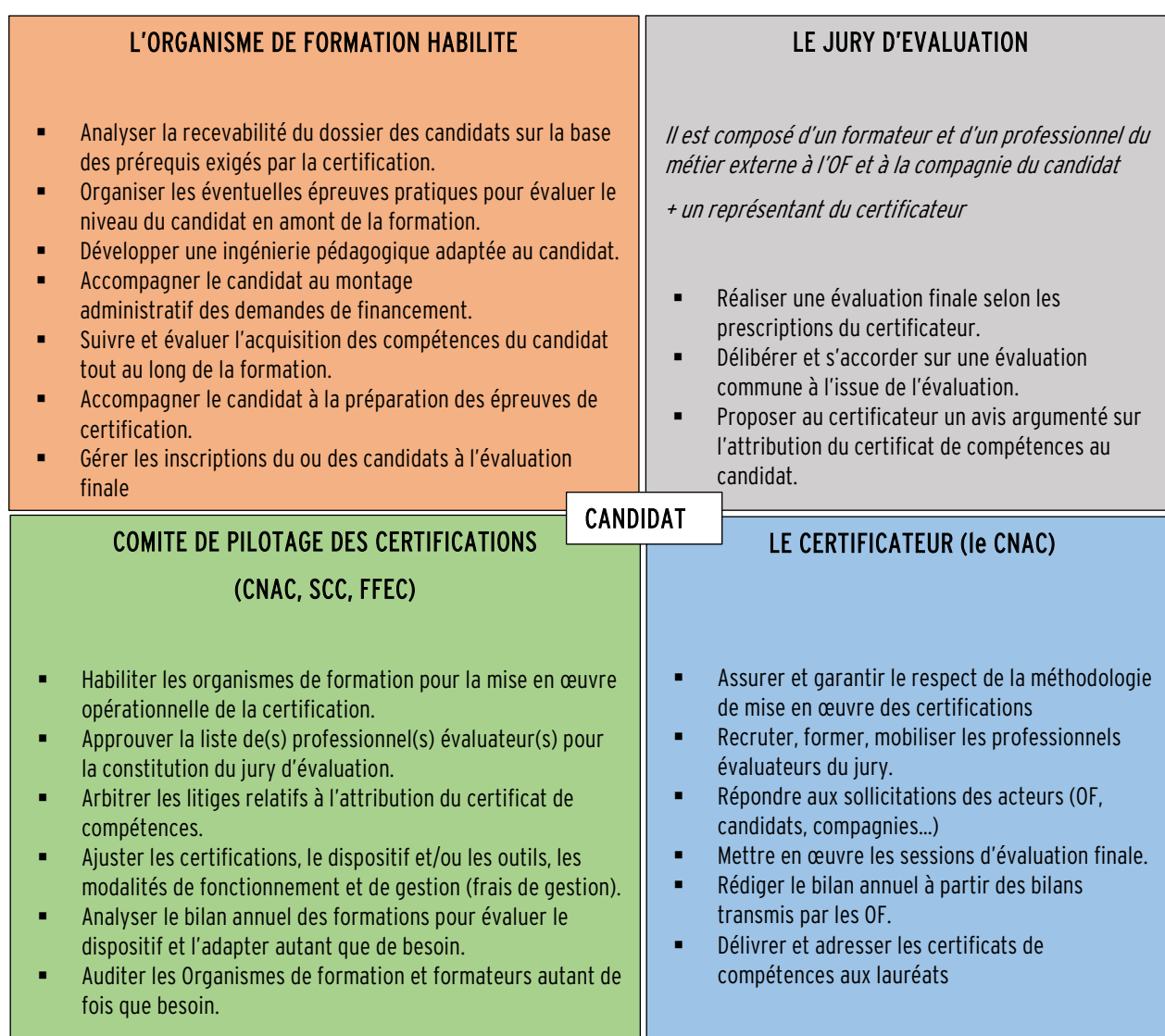
Après le lancement d'un appel à projet, le comité de pilotage de ces certifications (SCC, FFEC et CNAC) a retenu 5 organismes de formation (cf tableau ci-dessous) sur 6 dossiers de candidature, pour mettre en œuvre les actions de formation visant à l'obtention d'un ou des 2 certificats de compétences visés. Cette habilitation s'est concrétisée par la signature d'une convention entre le CNAC et chaque organisme de formation pour une durée de 3 ans.

Pendant toute cette période, le Cnac apportera une aide, un conseil et un contrôle auprès de ces organismes de formation habilités dans la mise en œuvre des formations et organisera le jury final pour certifier les candidats formés.

Les organismes de formation habilités (2020-2023)

Organismes de formation	Certificat « techniques et interprétation des arts équestres »	Certificat en création de spectacle équestre
Ardevac (17)	X	
Cheval Art action (51)	X	X
Les esprits sauvages (12)	X	
Plume de cheval (30)	X	
Quendor (58)	X	

Rôle des acteurs intervenant dans le dispositif



4. Partenariats pédagogiques nationaux et internationaux

- Signature le 23 novembre 2019 à Kaohsiung (Taiwan) d'un partenariat sur 3 ans entre le National Kaohsiung Center for the Arts (Weiwuying), le National Taiwan College of Performing Arts/Department of Acrobatics (NTCPA) et le CNAC dans le but de promouvoir le développement des arts du cirque contemporain dans le monde.
- Cette collaboration basée sur des échanges culturels entre chaque partie comprend :
 - des visites et échanges pédagogiques entre les 3 lieux (septembre 2019 au CNAC et novembre 2019 à Weiwuying et NTCPA)
 - des master class pour les artistes taiwanais organisés par le CNAC
 - un programme d'échange d'étudiants du NTCPA au CNAC pour une formation professionnelle d'un mois (juin 2020)
 - des ateliers de formation professionnelle CNAC pendant le festival des arts de Weiwuying Circus Platform, comprenant une présentation publique au NTCPA ou à Weiwuying Circus Platform à Taiwan;
- Partenariat avec l'académie Fratellini et l'Ecole Nationale de cirque que Rosny-sous-bois pour la mise en œuvre de l'obtention du Diplôme d'Etat de Professeur de cirque
- Partenariat avec des festivals de cirque contemporains, tels que Circa (Auch), Furies (Châlons-en-Champagne), la Biennale internationale des arts du cirque (Marseille) et Weiwuying Circus Platform (Kaohsiung/ Taïwan) où le CNAC organise des formations ou des sessions de formation sur les lieux et pendant ces festivals en lien avec leur programmation.